



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 379 - 16 mai 2024



ÉDITO



Laurent Martel, directeur de la direction de la Législation fiscale (DLF) présente son action au service du droit fiscal

Laurent Martel, directeur de la direction de la Législation fiscale (DLF), rappelle les missions de cette direction et revient sur les chantiers et réformes en cours, notamment le niveau minimum d'imposition du bénéfice pour les multinationales et la fiscalité incitative à la transition écologique.



[Lire la suite](#)

Institutions

Une nouvelle loi DDADUE publiée le 24 avril

Promulguée le 22 avril 2024, la dernière loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) couvre des domaines aussi divers que l'économie, le numérique, le droit social, le droit pénal ou encore la transition écologique ou les questions agricoles.

[Lire l'article](#)



Juridictions

Le Conseil d'État annule le classement de sortie de la dernière promotion de l'ENA

A la suite du recours déposé par le comité de défense des élèves de la dernière promotion de l'ENA contre le classement de sortie de cette promotion, le Conseil d'État a considéré que l'examen de fin de scolarité n'avait pas respecté le principe d'égalité de traitement des candidats. Il a donc annulé le classement de sortie, sans pour autant remettre en cause l'affectation des élèves.

[Lire l'article](#)

Cas du maintien du décret et de l'arrêté privés de base légale mais qui ont déjà produit leurs effets

Alors que le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnelles des dispositions législatives, le Conseil d'État maintient les effets produits par les décrets d'application de ces dispositions dès lors qu'ils ont déjà produit leurs effets en matière de stockage de déchets non dangereux.

[Lire l'article](#)



Commande publique

Les ESSMS privés ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs

L'encadrement de l'activité des gestionnaires de droit privé des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) organisé par le code de l'action sociale et des familles ne permet pas de caractériser un contrôle actif de leur gestion permettant aux autorités publiques contrôlantes d'influencer leurs décisions en matière d'attribution de marchés. Ils échappent donc, au regard de ce critère, à la qualification de pouvoir adjudicateur.

[Lire l'article](#)

Le Parlement européen est soumis au droit de la commande publique national lorsque cela est prévu par le contrat

Le Parlement européen peut être soumis au droit national en application de stipulations contractuelles. Dans ce cas, le juge européen fait application du droit et de la jurisprudence nationaux pour résoudre le litige relatif à l'exécution d'un contrat de la commande publique.

[Lire l'article](#)

Le Conseil d'État précise les conditions d'indemnisation d'un candidat irrégulièrement évincé d'une procédure de passation d'un contrat de concession

Le Conseil d'État rappelle qu'un concurrent évincé d'une procédure de passation irrégulière au regard des règles de la commande peut obtenir l'indemnisation de son manque à gagner et de ses frais de représentation dès lors qu'il avait une chance sérieuse de se voir attribuer le contrat. Il précise la méthode de calcul du manque à gagner dans le cas particulier d'une concession finalement résiliée par la personne publique.

[Lire l'article](#)

Les collectivités territoriales peuvent accorder des subventions pour une action humanitaire internationale sous conditions

Le Conseil d'État a rappelé les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent octroyer des subventions pour une action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. En l'espèce, l'association SOS Méditerranée réalise bien une action à caractère humanitaire conforme au droit maritime international.

[Lire l'article](#)



Marchés

Les abus du démarchage téléphonique des assurances

La DGGCRF a publié le résultat d'une enquête sur les abus du démarchage téléphonique des assurances et conseille les consommateurs face aux discours commerciaux trompeurs ou aux souscriptions plus ou moins forcées.

[Lire l'article](#)



Entreprises

Réforme du service public de l'insertion et de l'emploi : un bilan mitigé selon la Cour des comptes

Le plan de modernisation de l'État "Action publique 2022", lancé en 2017, visait notamment à restructurer le service public de l'insertion et de l'emploi. A-t-il atteint ses objectifs ? Selon la Cour des comptes, le bilan de cette réforme est mitigé.

[Lire l'article](#)



Questions sociales

Un projet de loi pour des logements à des prix abordables

Le projet de loi pour développer l'offre de logements à des prix abordables vise à faciliter l'accès des Français au logement : les élus disposeront de nouveaux outils et les procédures administratives seront simplifiées, notamment pour les bailleurs sociaux et intermédiaires.

[Lire l'article](#)



Numérique

Pour lutter contre les contrefaçons, une autorité publique peut accéder à l'identité civile correspondant à une adresse IP

Par un arrêt rendu le 30 avril 2024 en assemblée plénière, dans l'affaire C-470/21 La Quadrature du Net e.a. la Cour de justice de l'Union européenne juge qu'au titre de la lutte contre les infractions pénales, une autorité publique nationale chargée de la lutte contre les contrefaçons commises en ligne peut accéder à des données personnelles d'identification à partir d'une adresse IP, tout en édictant les conditions du respect des garanties contre les risques d'accès et d'utilisation abusifs ou illicites de ces données.

Emploi

Cas où un refus de prolongation d'activité d'un fonctionnaire au-delà de la limite d'âge est justifié

Le Conseil d'État a estimé que l'administration disposait d'un large pouvoir d'appréciation pour autoriser ou non, dans l'intérêt du service, le maintien d'un fonctionnaire atteignant la limite d'âge en activité. La volonté de recruter de jeunes agents peut notamment justifier son refus au titre du renouvellement de la composition des services.

[Lire l'article](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Clémence Olsina / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Guillaume Delaloy, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphanis / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Droit réservés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)